**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité – Justice**

**MINISTÈRE DE L’ARICULTURE**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**DIRECTION DE L’AMENAGEMENT RURAL**

***AAO N° 01/CPMP/MA/ DAR/2023***

**1**. Cet Avis d’Appel d’Offres fait suite au plan prévisionnel annuel de passation des marchés publics (PPM), paru dans le site de l’ARMP.

**2.** La Direction de l’Aménagement a obtenu dans le cadre de son budget 2023 des fonds afin de financer son plan d’action et a l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la fourniture de matériel de clôture grillagée en dix lots identiques. **Ce matériel sera fourni dans un délai ne dépassant pas 60 jours pour chacun des dix lots.**

Nombre et identification des lots faisant l’objet du présent appel d’offres : **dix (10) lots de 150 000 ml chacun soit 1 500 000 ml au total.**

**3**. La Direction de l’Aménagement Rural sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour le Marché relatif à la fourniture de matériel de clôture grillagée en dix lots identiques, conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques du présent marché :

**4**. La passation du présent Marché de fourniture sera conduite par Appel d’Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés publics mauritanien.

**5.** Les soumissionnaires peuvent prendre connaissance des documents d’Appel d’offres à la DAR

**6**. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d’Appel d’offres contre un paiement non remboursable d’un montant de Trois Mille (3.000 MRU) au Trésor Public. Le document d’Appel d’offres sera déchargé au niveau de la DAR.

**7.** Les exigences en matière de qualifications des candidats sont :

**Capacité financière :**

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu’il satisfait aux exigences ci-après :

* Avoir réalisé un chiffre d’affaires moyen annuel aux cours des trois dernières années supérieur ou égal à 20 000 000 MRU par lot.
* Le candidat doit disposer d’une attestation d’autofinancement supérieure ou égale à 13 000 000 par lot.

**Capacité technique :**

* Avoir réalisé un marché similaire en nature pour chacun des dix lots au cours des cinq dernières années. Ce marché doit être attesté par une entité publique ou parapublique

**8.** les offres doivent être accompagnées d’une garantie de soumission supérieure ou égale à 450 000 MRU par lot.

La validité de la garantie est de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Les offres doivent être remises au plus tard **le 30/03/2023 à 12 H00 TU** à l’adresse suivante : Commission de Passation des Marchés Publics du Département de l’Agriculture Immeuble Mouna deuxième étage Avenue Mokhtar Ould DADDAH Nouakchott-Mauritanie.

**9.** Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l’ouverture des plis **le 30/03/2023 à 12 H30 TU** à l’adresse ci-dessus.

**11**. Les offres doivent être présentées en Toutes Taxes Comprises (TTC)

**12**. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite de dépôt.

13. Un soumissionnaire peut soumissionner à tous les lots mais ne peut être attributaire de plus de trois lots.

**13**. Les avis et décisions portant sur ce DAO peuvent être consultés sur le site de l’ARMP.

**Le Secrétaire Général du MA**

**Ahmed Salem EL Arbi**